

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 2 février dernier, le député de Beauce-Sud déposait la pétition signée par 519 pétitionnaires et adressée à l'Assemblée nationale du Québec demandant de mettre fin à la saisie des statistiques par les inhalothérapeutes. La présente vise à vous assurer un suivi concernant le dépôt de cette pétition.

En juin 2021, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a mis de l'avant le *Groupe de travail national sur l'organisation des soins et les effectifs en inhalothérapie* (Groupe de travail), et ce, en réponse à la pénurie d'effectifs en inhalothérapie au sein du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS). Le Groupe de travail est composé, outre les représentants du MSSS, d'experts du RSSS, de représentants de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec et du ministère de l'Enseignement supérieur. Son mandat est d'assurer l'accès aux services d'inhalothérapie en milieu hospitalier de façon à prévenir les bris de services dans les secteurs de soins jugés les plus critiques en fonction de la mission des établissements et d'établir un plan d'action comportant des mesures concrètes et structurantes à mettre en place.

Dans le contexte de pénurie de personnel et du besoin de recadrer les activités cliniques et administratives effectuées par ce groupe de professionnels de la santé, l'organisation du travail et l'évaluation des activités cliniques et administratives effectuées par les inhalothérapeutes œuvrant en milieu hospitalier seront étudiées et feront assurément l'objet de recommandations par le Groupe de travail.

... 2

Je vous assure que le MSSS déploie tous les efforts nécessaires en regard des enjeux actuels et futurs de main-d'œuvre en inhalothérapie afin d'assurer l'accès à des soins et des services de qualité auprès de la population.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Christian Dubé

N/Réf. : 22-MS-01054